

COMPTE RENDU DES AFFAIRES TRAITÉES PAR LE MAIRE GRACE AUX DELEGATIONS.

LE MAIRE. - Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, je vais tout d'abord vous faire passer le registre des délégations que vous m'avez données en vertu de la loi de décembre 1970.

Voici le compte-rendu des opérations effectuées à ce jour :

ARRETE N° 227 en date du 6 SEPTEMBRE 1972 relatif à la création d'une règle de recettes pour le ramassage scolaire.

ARRETE N° 230 en date du 11 SEPTEMBRE 1972 relatif au paiement à Me BLANCHET Marie-Thérèse d'honoraires pour la défense des intérêts de la Commune dans l'affaire ESPITALIER et AMELIN. - Montant : 150 000 Frs - (délibération du Conseil Municipal du 10 AOUT 1972).

ARRETE N° 231 en date du 11 SEPTEMBRE 1972 pour la passation d'un marché de gré à gré entre la Commune de Saint-Denis et la SOCIETE ELECTRO TECHNIQUE de BOURBON (S. E. T. B.). - Montant du marché : CINQ MILLIONS SEPT CENT QUARANTE TROIS MILLE SEPT CENT SOIXANTE TREIZE Frs CFA T. T. C. (5 743 773 Frs CFA). (Modernisation de l'Eclairage Public du Boulevard de la Providence)

ARRETE N° 232 en date du 14 SEPTEMBRE 1972 pour la passation d'un marché de gré à gré entre la Commune de Saint-Denis et l'Entreprise S. O. R. A. B. pour la réalisation d'un plateau E. P. S. à la BRETAGNE Filles. - Montant des travaux : DEUX MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE DIX HUIT CINQUANTE Frs CFA (2 778 050 Frs CFA).

ARRETE N° 234 en date du 19 SEPTEMBRE 1972 relatif au paiement à Me MACE d'une note d'honoraires due à l'occasion de la prise à bail par la Commune de Saint-Denis d'un immeuble appartenant à la S. I. D. R. - Montant : DEUX CENT CINQUANTE TROIS MILLE SIX CENT SOIXANTE DOUZE Frs CFA (253 672 Frs CFA) (délibération du Conseil Municipal du 29 Mars 1972).

ARRETE N° 235 en date du 19 SEPTEMBRE 1972 relatif au paiement à Me Jean MAS d'une note de frais pour l'acquisition par la Commune de Saint-Denis d'un terrain appartenant à Monsieur Jean LUBIN. - Montant : CENT SOIXANTE DIX MILLE SIX CENT DIX NEUF Frs CFA (170 619 Frs CFA) (délibération du Conseil Municipal du 24 FEVRIER 1972).

ARRETE N° 236 en date du 22 SEPTEMBRE 1972 portant rectification de l'arrêté n° 211 relatif au paiement d'avenants d'assurance pour extension de garantie sur différents véhicules communaux. - Montant de la dépense : DEUX CENT SOIXANTE MILLE QUATRE CENT QUINZE Frs CFA (260 415 Frs).

ARRETE N° 238 en date du 29 SEPTEMBRE 1972 relatif au paiement à Me GALLAND, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, d'un mémoire concernant l'affaire : COMMUNE de SAINT-DENIS/MOUTOUSSAMY et autres. - Montant : MILLE SEPT CENT Frs français (1 700 FF) (délibérations du Conseil Municipal des 12 AOUT 1968 - 28 AOUT 1970 et 10 AOUT 1972).

ARRETE N° 240 en date du 29 SEPTEMBRE 1972 relatif au règlement de frais de justice dus par la Commune à la suite du jugement du Tribunal Administratif de Saint-Denis le 31 MAI 1972 (Affaire MOUTOUSSAMY). - Montant : QUATRE MILLE Frs CFA (4 000 Frs) (délibération du Conseil Municipal du 12 AOUT 1968).

ARRETE N° 241 en date du 29 SEPTEMBRE 1972 pour la passation d'une convention entre la Commune de Saint-Denis et le Bureau d'Etudes topographiques Roland FINOT pour l'exécution de relevés topographiques dans le cadre des projets d'assainissement de certaines rues de la ville, à savoir : rues Bouvet - Montreuil - Saint-Jacques - Montgaillard - Sainte Marie et Voltaire. - Montant des honoraires : 193 122 Frs CFA

ARRETE N° 244 en date du 4 OCTOBRE 1972 pour la passation d'une convention entre la Commune de Saint-Denis et la SOCIETE d'ETUDES de CONSRUCTIONS de MAISONS et d'OUVRAGES (S.E.C.M.O.) pour procéder à l'étude du projet des travaux d'aménagement des voiries urbaines (programme 1972). - Montant des honoraires : DEUX MILLIONS CENT MILLE Frs CFA (2 100 000 Frs CFA).

ARRETE N° 248 en date du 11 OCTOBRE 1972 pour la passation d'un marché entre la Commune de Saint-Denis et la Maison RENAULT/REUNION pour la fourniture de véhicule type AUTOCAR S 24 R, châssis n° 529 193. - Montant du marché : TROIS MILLIONS TROIS CENT QUATRE VINGT DIX SEPT MILLE CINQ CENTS Frs CFA (3 397 500 Frs CFA).

ARRETE N° 249 en date du 12 OCTOBRE 1972 pour la passation d'un contrat entre la Commune de Saint-Denis et Maître COME Rosaire. Somation à l'encontre de Monsieur CANADAS, chargé de l'électrification du marché couvert de Sainte-Clotilde. Montant de cette somation : TROIS MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT QUATRE Frs CFA (3 584 Frs).

ARRETE N° 250 en date du 13 OCTOBRE 1972 portant passation d'une convention avec la DIRECTION DEPARTEMENTALE de l'EQUIPEMENT pour les travaux d'alimentation en eau, potable du Secteur VAUBAN. - Montant des travaux : 77 312 908 Frs CFA. - Montant des honoraires : 1 410 000 Frs CFA (délibération du Conseil Municipal du 19/1/1972).

ARRETE N° 251 en date du 13 OCTOBRE 1972 portant passation d'une convention avec la DIRECTION DEPARTEMENTALE de l'EQUIPEMENT Pour les travaux d'alimentation en eau potable de la Bretagne : doublement de la station de traitement. - Montant des travaux : 56 500 000 Frs CFA - Montant des honoraires : 1 175 000 Frs CFA (délibération du Conseil Municipal du 24 FEVRIER 1972).

ARRETE N° 252 en date du 13 OCTOBRE 1972 pour la passation d'un marché entre la Commune de Saint-Denis et Monsieur Guy LEFEVRE, décorateur, pour réaliser la décoration du Groupe Scolaire des Camélias. - Montant des travaux : 300 000 Frs CFA.

ARRETE N° 253 en date du 13 OCTOBRE 1972 pour la passation d'un bail entre la Commune de Saint-Denis et Monsieur Joseph BOYER, domicilié à MOUFIA, pour la location d'un immeuble à usage scolaire. - Montant du loyer : 15 000 Frs CFA par mois (à compter du 1/9/72 au 31/12/72)

ARRETE N° 255 en date du 13 OCTOBRE 1972 pour la passation d'un bail entre la Commune de Saint-Denis et Madame Prémont DALAPA, domiciliée au CHAUDRON, pour la location d'un immeuble à usage scolaire. - Montant du loyer : 17 000 Frs par mois à compter du 1/10/72.

ARRETE N° 256 en date du 16 OCTOBRE 1972 portant passation d'une convention entre la Commune de Saint-Denis et le Cabinet d'Etudes et de Topographie G. AUDRY/J. GARDINIER pour l'exécution de travaux topographiques en vue du projet du captage du Bras Cato. - Montant des honoraires : CENT QUARANTE MILLE Frs CFA (140 000 Frs).

ARRETE N° 258 en date du 18 OCTOBRE 1972 pour la passation d'un marché entre la Commune de Saint-Denis et Monsieur Guy LEFEVRE, décorateur, pour réaliser la décoration du Groupe Scolaire de Saint-François 7ème km. Montant des travaux : 300 000 F.

ARRETE N° 259 en date du 18 OCTOBRE 1972 portant paiement d'avenants d'assurance pour extension de garantie sur différents véhicules communaux. Montant de la dépense : 13 590 Frs.